

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Diversite-culturelle-sauvee-a-l-UNESCO-des-griffes-des-regles-du-commerce-international>

Diversité culturelle : sauvée à l'UNESCO des griffes des règles du commerce international

- Notre Amérique - Matière grise -
Date de mise en ligne : dimanche 23 octobre 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par [Radio Canada](#), le jeudi 20 octobre 2005 à 21 h 54

À Paris, l'UNESCO a formellement adopté, jeudi, la Convention sur la diversité culturelle, qui affranchit la culture des règles du commerce international, malgré l'opposition des États-Unis.

Réunis pour la 33e conférence de l'organisation, les délégués des pays membres ont ainsi officialisé cette décision sans surprise.

Sur 154 pays représentés lors du scrutin, 148 ont voté en faveur du texte, deux s'y sont opposés - États-Unis et Israël - et quatre se sont abstenus.

Son adoption était une formalité, puisqu'une grande majorité des 191 États membres avaient déjà annoncé leur appui.

Avant d'entrer en vigueur, la Convention devra être ratifiée par 30 pays.

En vertu de cette entente, la liberté des États de définir et de mener leurs propres politiques culturelles sera inscrite dans le droit international. Les biens et les services culturels ne seront plus considérés comme des marchandises comme les autres et seront donc exclus des traités commerciaux.

Lundi, une commission de l'UNESCO a adopté le projet, rejetant la vingtaine d'amendements déposés par Washington en vue d'édulcorer la Convention.

La veille, la ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla, a avoué son étonnement devant l'agressivité diplomatique de la délégation américaine.